Les actes que le pèlerin doit accomplir lors du pèlerinage et de l'Umra

(باللغة الفرنسية)

Ecrit par :
Khalid Ibn Abdallah Ibn Nasser
Revue et corrigé par Son Eminence le Cheikh :
Abdallah Ibn Abdurahmane Al-Jibrine
Et Son Eminence le Cheikh :
Abdulmuslim Ibn Nasser Al-Oubeikane.

Traduit par :
Malick Eric Simonnin

Le Bureau coopérant à l'appel à l'Islam
et de l'Orientation à Shifa
Riyadh, Tel : 4200620 Fax : 42221906
B.P. 31717 Riyadh 11418

Imprimé par un bienfaiteur
Qu'Allah Lui pardonne, ainsi qu'à ses parents,
et à l'ensemble des musulmans

بسم ا   الرحمن الرحيم

Louanges à Allah, paix et bénédictions sur le Prophète d'Allah ….

Cet ouvrage est un résumé concernant les rites du pèlerinage et de l'Umra. Et cela afin que le musulman accomplisse ses rites comme le Prophète ﷺ les a accomplît. Nous demandons à Allah que cet ouvrage profite aux musulmans, et qu'Il accepte de notre part et de la votre nos bonnes œuvres.

Frère musulman : Si tu désire accomplir le pèlerinage, tu dois formuler l'intention d'un des trois rites suivant, et cela pendant les mois du pèlerinage :

1. Tu peux être «Moutamatti'an». C'est le meilleur des trois, Il te suffit de dire lorsque tu te trouve au Miqat : (لبيك اللهمّ عمرة) *(Me voilà, Ô Seigneur pour [accomplir] l'Umra),* puis tu accomplis l'Umra. Une fois l'Umra accomplit, tu te désacralise. Dès lors, te redeviennent licite ce qui t'étaient illicite en état de sacralisation. Puis le huitième jour tu formule l'intention d'accomplir le pèlerinage, en faisant comme il t'est expliqué dans cet ouvrage. Et saches que ce rites impose un sacrifice.

2. Tu peux être « Moufrid ». Qui consiste à te sacraliser qu'en vue d'accomplir le pèlerinage, en disant lorsque tu te trouve au Miqat : (لبيك اللهمّ حجا) *(Me voilà, Ô Seigneur pour [accomplir] le pèlerinage).* il est Sounnah qu'en entrant à la Mecque tu effectue la procession d'arrivé (Al-Qoudoum) et tu restes en état de sacralisation jusqu'au jour du sacrifice. Débutes ton

pèlerinage le huitième jour, en faisant comme il t'est expliqué dans cet ouvrage. Ce rites n'impose pas de sacrifice.

3. Tu peux être «Qarinan». Qui consiste à te sacraliser en vue d'accomplir le pèlerinage et l'Umra ensemble, en disant lorsque tu te trouve au Miqat : (لبيك اللهمّ عمرة وحجا) *(Me voilà, Ô Seigneur pour [accomplir] l'Umra, et le pèlerinage.).* Lorsque tu arriveras dans la mosquée Al-Haram, effectue sept tour autour de la Ka'ba (procession d'arrivé « Al-Qoudoum ») et processionne entre les monts As-Safa et Al-Marwa, avec l'intention en accomplissant cette dernière procession, de l'accomplir pour l'Umra et le pèlerinage. Tu peux également retarder l'accomplissement de cette procession, et ne l'effectuer qu'après la procession « Al-Ifada ». Il est toutefois préférable qu'elle soit effectuée après la procession d'arrivé «Al-Qoudoum». Puis tu reste en état de sacralisation jusqu'au jour du sacrifice. Débutes ton pèlerinage le huitième jour, en faisant comme il t'est expliqué dans cet ouvrage. Et saches que ce rites impose un sacrifice.

En ce qui concerne la façon d'accomplir l'Umra et le pèlerinage, elle est la suivante :

I- Façon d'accomplir l'Umra :

1. Lorsque le musulman désire se sacraliser pour accomplir l'Umra, ce qui est conforme c'est de se débarrasser de ses vêtements, de se laver, comme on se lave lorsque l'on est en état de grande impureté « Al-Janaba », de se parfumer la tête et la barbe, de la meilleur des crème, et du meilleur des parfum ou autres. Le fait de se laver lorsque l'on se sacralise est une Sounnah aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

2. Apres s'être lavé on revêt les habits « Al-Ihram » et on prie une prière obligatoire si l'heure de la sacralisation coïncide avec l'heure d'une prière obligatoire. Si tel n'était pas le cas on se sacralise pour l'Umra sans accomplir de prière en disant : (لبيك اللهمّ عمرة)*(Me voilà, Ô Seigneur pour [accomplir] l'Umra)* ensuite on prononce la formule de « Talbiya » qui est de dire :

(لبيك اللهمّ لبيك ، لبيك لا شريك لك لبيك ، إن الحمد و النعمة لك و الملك ، لا شريك لك)

(Me voilà, Ô Seigneur, me voilà. Me voilà, Tu n'as pas d'associé, me voilà. En vérité la louange et la grâce T'appartiennent ainsi que la royauté. Tu n'as pas d'associé). L'homme élève la voix en la prononçant tandis que la femme elle ne la prononce que de manière à ce que seul son voisin le plus proche l'entende.

3. Si en te sacralisant tu as peur qu'un empêchement t'empêche de terminer ton pèlerinage, il convient que tu le conditionne en disant lors de la sacralisation :

(وإن حبسني حابس فمحلي حيث حبستني) *(Si je suis empêché mon lieu de désacralisation sera là où tu me retiendras)*. Si suite à cette condition tu ne pouvais achever les rites du pèlerinage, tu te désacralise sans rien devoir.

4. Il est Sounnah d'entrer dans la mosquée Al-Haram en avançant le pied droit en disant :

(اللهمّ افتح لي أبواب رحمتك." أعوذ با العظيم ،و بوجهه الكريم ،وسلطانه القديم ،من الشيطان الرجيم")

(O Seigneur ! Ouvre-moi les portes de Ta miséricorde. « Je cherche protection auprès d'Allah le Très-Grand, auprès de Son visage majestueux et Son royaume éternel, contre Satan le maudi. »). Puis on se rend auprès de la pierre noire, afin de commencer la procession autour de la Ka'ba. On touche la pierre de la main droite et on l'embrasse. S'il nous est difficile de la toucher de sa main, on se met face à la pierre et on effectue un signe de la main en sa direction, et on ne l'embrasse pas. Il est préférable de ne pas bousculer car cela importune les gens et contusionne les plus faible. On dit en touchant la pierre :

(بسم ا و ا أكبر ،اللهم إيماناً بك وتصديقاً بكتابك ووفاء بعهدك واتباعاً لسنة نبيك محمد ﷺ)

(Au nom d'Allah, Allah est le plus Grand. O Seigneur, j'ai foi en Toi, en la véracité de ton Livre, Je suis fidèle à mon engagement et me conforme à la Sounnah de Ton Prophète Muhammad ﷺ)

5. Puis on commence à processionner en ayant la Ka'ba à sa gauche. En arrivant au coin Yéménite, on le touche sans l'embrasser. Si cela est difficile, on ne bouscule pas pour y arriver ! Puis on dit lorsque l'on marche entre le coin Yéménite et la pierre noire :

﴿ ربنا ءاتنا في الدنيا حسنة و في الأخرة حسنة و قنا عذاب النار ﴾

﴿ **Ô Seigneur, accorde-nous une belle part ici-bas et dans l'au-delà, et préserve-nous du châtiment de l'enfer** ﴾ A chaque fois que l'on arrive à la pierre noire, on effectue un signe de la main et on prononce la formule du takbir. On prononce pendant la procession ce que l'on désire comme rappels, invocations, et lecture du Coran. Certes

la procession autour de la Ka'ba, celle entre les monts As-Safa et Al-Marwa, le lancement aux «Jamarates» ont été instaurés pour l'évocation d'Allah.

6. Au cours de cette procession – c'est-à-dire la première procession autour de la Ka'ba- il est Sounnah pour les hommes d'effectuer deux choses :

   a) De se découvrir l'épaule droite (Al-Ittiba') du début à la fin de la procession. L'Ittiba' consiste à se couvrir l'épaule gauche d'une partie du «Rida» (vêtement d'Ihram), puis passer l'autre partie sous le bras droit pour le rejeter sur l'épaule gauche. A la fin de la procession on replace le «Rida» (vêtement d'Ihram) comme il était auparavant, et cela avant de processionner entre les monts As-Safa et Al-Marwa. Parce que l'Ittiba' est un acte qui ne s'effectue que lors de la procession autour de la Ka'ba.

   b) D'accélérer le pas (Ar-Raml) lors des trois premiers tours de la procession. Ar-Raml consiste à accélérer la marche, en marchant à pas rapprochés. En ce qui concerne les quatre autres tours de la procession, on n'y effectue pas le Raml. On effectue ces tours en marchant normalement.

7. Une fois les sept tours de la procession achevés, on se rend auprès de la station d'Ibrahim en récitant : ﴿ **واتخذوا من مقام إبراهيم مصلى...** ﴾ ﴿**Adoptez-donc pour lieu de prière, ce lieu ou Abraham se tint debout** ﴾ [La vache /125]. Puis on prie deux raka' derrière la station d'Ibrahim, si cela est possible, sinon il nous est possible de les accomplir dans n'importe quel autre endroit de la mosquée, en lisant après la «Fatiha», dans la première raka' : ﴿ **قل هو ا أحد**﴾ ﴿

Dis ! Il est Dieu unique﴾ et dans la deuxième raka' : ﴿ **قل**

ياءيها الكافرون﴾ ﴿**Dis !Ô vous les infidèles**﴾

8. Puis on se dirige en direction du mont As-Safa, en disant :

﴿ إنّ الصفا و المروة من شعائر ، فمن حج البيت أو أعتمر فلا جناح عليه أن يطوف بهما ،ومن تطوع خيراً فإن ا شاكر عليهم ﴾

﴿**As-Safa et Al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Donc quiconque fait le pèlerinage à la Maison ou fait l'Umra ne commet pas de péché en faisant le va-et vient entre ces monts. Et quiconque fait de son propre gré une bonne œuvre, alors Allah est reconnaissant, Omniscient.** ﴾ **[la Vache/ 158]**. Puis on dit : (أبدأ بما بدأ ا به) *« Je commence par où Allah a commencé »*. Alors on ascensionne le mont As-Safa jusqu'à ce qu'on aperçoive la Ka'ba. Puis on se met alors face à elle, on lève ses deux mains, et on louange Allah, et on invoque Allah des invocations qu'on désire. Le Prophète ﷺ disait à cet endroit :

(لا إله إلا ا وحده لا شريك له ، له الملك وله الحمد ، و هو على كل شيء قدير ، لا إله إلا ا وحده، أنجز وعده، ونصر عبده و هزم الأحزاب وحده)

« Il n'y a d'autre divinité qu'Allah l'Unique, sans associé, A Lui la royauté, à Lui la louange et Il est capable de toute chose. Allah a tenu Sa promesse, a secouru Son serviteur et a mis en déroute à Lui Seul les coalisés » Il répéta cette invocation à trois reprises entre lesquelles il formulait des requêtes.

Puis on descend du mont As-Safa et on se rend en marchant au mont Al-Marwa. Lorsque l'on arrive à la hauteur de la flamme verte, on se met à courir dans la mesure de nos capacités d'une course rapide, et cela sans que cela ne dérange personne. Une fois que l'on arrive à la deuxième flamme verte, on se remet à marcher normalement jusqu'à ce qu'on arrive au mont Al-Marwa. On ascensionne alors le mont, puis on se met face à la Ka'ba, on lève ses deux mains et on invoque Allah des invocations que l'on veut. Puis on descend du mont Al-Marwa, et on retourne au mont As-Safa marchant lorsqu'il faut marcher et courrant lorsqu'il faut courir. Une fois au mont As-Safa on re-prononce ce que l'on à déjà prononcé la première fois, comme invocations et rappels. Et ainsi de suite jusqu'a ce qu'on ait fini d'effectuer les sept tours, sachant que l'aller du mont As-Safa au mont Al-Marwa équivaut à un tour, et que le retour du mont Al-Marwa au mont As-Safa équivaut à un autre tour. On dit en processionnant entre ces deux monts ce que l'on veut comme invocations, rappels, et lecture du Coran.

Une fois les sept tours de la procession terminés, l'homme se rase la tête ou on se coupe les cheveux, tandis que la femme elle, raccourci ses tresses de la longueur d'une phalange. Il faut que le rasage ou la coupe soit faite sur toute la tête de manière uniforme. Le rasage est certes de plus grande récompense que la coupe, parce que le Prophète ﷺ fit à trois reprises des invocations en faveur de ceux qui se rasent la tête, et une seule en faveur de ceux qui se raccourcissent les cheveux. Sauf si on est proche du pèlerinage et que les cheveux n'aient pas le temps de repousser, il est préférable

dans ce cas de les raccourcir afin de pouvoir se raser pendant le pèlerinage. Ainsi prend fin l'accomplissement de l'Umra.

II- Façon d'accomplir le pèlerinage :

1. Piliers du Pèlerinage :

a) La sacralisation.

b) La station à Arafat.

c) La procession Al-Ifada.

d) La procession entre les monts As-Safa et Al-Marwa.

2. Les actes obligatoires du pèlerinage :

a) La mise en état d'ihram à partir du miquat.

b) La station à Arafat jusqu'au coucher du soleil.

c) Passer à Mouzdalifa, la nuit du 9 au 10 jusqu'à l'aube, excepté pour les personnes faibles et les femmes qui peuvent sortir des limites de Mouzdalifa, en milieu de nuit.

d) Passer les nuits des jours At-Tachrik à Mina.

e) Lancer à la Jamarat Al-Aqaba et aux Jamarates pendant les jours At-Tachrik.

f) Le rasage ou la coupe des cheveux après avoir lancer à la Jamarat Al-Aqaba.

g) La procession d'Adieu (Al-Wada')

- Le pèlerinage de celui qui délaisse un des piliers n'est pas valable, et ne peut être achevé qu'en accomplissant le pilier manquant.
- Celui qui délaisse un des actes obligatoire doit se racheter en égorgeant un animal et le distribuer aux pauvres de la Mecque.

3. Les actes interdit en état d'ihram :

Se parfumer, se couper les cheveux et les ongles, se couvrir la tête, chasser, l'acte sexuel ou ses préliminaires, conclure un acte de mariage, se vêtir d'habits cousu comme une chemise, un pantalon ou autre, couper un arbre ou arracher des plantes vertes dans les limites du Haram.

L'accomplissement du pèlerinage

Huitième jour appelé (jour d'At-Tarwia)

- Le pèlerin formule l'intention d'accomplir, à l'apparition de l'aube, le pèlerinage de l'endroit où il se trouve, et cela avant de prononcer la formule de « Talbiya ».
- Il est Sounnah que celui qui accomplit le rite « At-Tamattou » prenne une douche, se lave, se coupe les ongles, se coupe la moustache, se rase le pubis, puis revête un pagne et une houppelande tout deux de couleur blanche. La femme quant à elle revêt se qu'elle veut excepté le Niqab, le Bourqa' et les gants. En ce qui concerne ceux qui accomplissent les rites Al-Qiran et Al-Moufrad ils sont toujours en état de sacralisation ne s'étant pas désacralisé. Ils n'accomplissent donc pas se qu'effectue celui qui accomplit le rite « At-Tamattou », comme la coupe de cheveux et autres…
- Apres cela il est Sounnah pour tous les pèlerins de recouvrir ses épaules de ces vêtements d'Ihram.
- Et de dire : **(لبيك حجـا)** *(Me voilà, pour [accomplir] le pèlerinage),* ce qu'on appelle « Ihlal Al-Hadj »

- Si en se sacralisant on craint qu'un empêchement ne nous empêche de terminer notre pèlerinage, on le conditionne en disant lors de la sacralisation :

(وإن حبسني حابس فمحلي حيث حبستني) *(Si je suis empêché mon lieu de désacralisation sera là où tu me retiendras*). Si on ne craint rien, on ne le conditionne pas.

- Apres s'être sacralisé pour le pèlerinage, on se doit de s'éloigner de tout ce qui est interdit lorsque l'on se trouve en état d'Ihram.
- Alors on multiplies les formulation de la « Talbiya », et ce jusqu'à ce qu'on arrive à Mina, pour lancer à la Jamarat Al-Aqaba, le dixième jour.
- On se rend à Mina où l'on prie les prières de Dhor, Al-Asr, Al-Maghreb, Al-Isha, et celle de Sobh (du 9e jour), à leurs heures, et en raccourcissant les prières possédant quatre raka' à deux raka' seulement.
- Le Prophète ﷺ n'accomplissait aucune Sounnah lorsqu'il était en voyage excepté les deux raka' avant la prière de Sobh et la prière du « Witr ».
- On se doit de ne pas cesser de réciter les rappels, ceux que le Prophète ﷺ effectuait, et tout particulièrement les rappels que l'on fait le matin, le soir, en se couchant etc…
- Et on passe la nuit à Mina.

Neuvième jour appelé (jour d'Arafat)

- Une fois la prière de Sobh accomplie et le soleil levé, on se rend à Arafat en formulant la « Talbiya », et en proclamant la grandeur d'Allah.
- Il est détestable de jeûner ce jour, car le Prophète ﷺ stationna à Arafat et bu un verre de Laban qu'on lui apporta.
- Il est Sounnah de se rendre, si on n'en a la possibilité, à «Namira» à l'heure ou le soleil est au zénith.
- D'y écouter le sermon, puis après que le soleil n'est été au zénith, d'y prier les prières de Dhor et d'Al-Asr ensemble, et en les raccourcissant toutes les deux à deux raka'. Prières que l'on accomplies avec un «Adhan» et deux «Iqamat As-Salat».
- Puis on entre à Arafat, en s'assurant que l'on se trouve bien à l'intérieur de ces limites. Parce que la vallée d' «'Ourna» ne fait pas partie d'Arafat.
- Tout Arafat est une station… Il est préférable, si cela nous est possible, de mettre la montagne Ar-Rahman entre nous et entre la ka'ba.
- Ne fait pas partie de la Sounnah d'en faire l'ascension.
- On se consacre alors aux rappels, aux implorations, et aux invocations, avec crainte, sincérité du coeur, en levant les deux mains et en faisant face à la Ka'ba.
- Répétant sans cesse la formule :

" لا إله إلا ا وحده لا شريك له ،له الملك و له الحمد و هو على كلّ شيء قدير"

« Il n'y a d'autre divinité qu'Allah l'Unique, sans associé. A Lui la royauté, à Lui la louange, et Il est capable de toute chose »

- On y multiplie les prières et les salutations sur le Prophète ﷺ.
- On ne sort des limites d'Arafat qu'après le couché du soleil.
- Au couché du soleil, on se rend à Mouzdalifa, dans le calme et la sérénité ; Toutefois lorsque cela nous est possible on accélère un peu le pas.
- Une fois à Mouzdalifa, on prie les prières d'Al-Maghreb et d'Al-Isha ensemble. Accomplissant la prière d'Al-Maghreb en trois raka', et celle de d'Al-Isha en deux raka'. Suite à ces deux prières, on ne prie rien d'autre que la prière du Witr.
- Puis on dort jusqu'à l'aube…Il est permis aux personnes faible et aux femmes de se rendre à Mina au milieu de la nuit, et de préférence après le disparition de la lune.

Dixième jour appelé (Jour du sacrifice)

- Frère pèlerin ! Qu'Allah accepte nos œuvres et vos œuvres.
- Tous les pèlerins doivent accomplir la prière de Sobh à Mouzdalifa, excepté [ceux partis aux milieu de la nuit, parmi] les personnes faibles, les femmes, et ceux qui ont une excuse valable.
- Une fois la prière de Sobh accomplie, on fait face à la Ka'ba et on louange Allah, on proclame Sa grandeur, on témoigne de Son Unicité, on L'invoque jusqu'à ce que la clarté du jour apparaisse.
- Puis une fois le soleil levé, on se dirige dans le calme, en direction de Mina en formulant la «Talbiya».

- On accélère le pas, lorsqu'on en as la possibilité.
- On ramasse sept petits cailloux à Mouzdalifa ou à Mina.

Puis on doit accomplir ce qui suit :

1. Lancer à la Jamarat Al-Aqaba les sept petits cailloux l'un après l'autre, en prononçant la formule du «Takbir» *(Allahou Akbar)* au lancer de chaque cailloux.
2. Egorger un animal en sacrifice. En manger une partie et distribuer l'autre partie aux pauvres. Cela est obligatoire à ceux qui effectuent les rites «Moutamattou» et «Quiran».
3. Puis on se rase ou on se coupe les cheveux uniformément, le rasage étant préférable à la coupe. La femme se raccourci les cheveux de la longueur d'une phalange, qui est le bout d'un doigt. Par ces actes on se désacralise de la première désacralisation. On s'habit de nos vêtements quotidien, et on se parfume. Et nous redevienne permis ce que la sacralisation nous interdisait excepté les femmes. On se désacralise de la première sacralisation, en accomplissant deux de ces trois actes : **Lancer aux Jamarats, se raser les cheveux, et la Procession Al-Ifada.**
4. Apres cela on se rend à La Mecque et on accomplit la procession Al-Ifada, sans effectuer le Raml (accélérer le pas dans les trois premiers tours), et on prie les deux raka' de la procession.
5. Ensuite le «Moutamatti'an», ainsi que le « Moufrid » et le «Quarin» qui n'ont pas accomplis la procession entre les monts As-Safa et Al-Marwa après la procession d'arrivé (al-Qoudoum), ceux-ci donc processionnent entre les monts As-Safa et Al-Marwa.

6. Il n’y a pas de mal à ce que le pèlerin fasse précéder un de ces actes à un autre.
7. Il est Sounnah de boire de l’eau de Zem-Zem et de prier, si on en a la possibilité, la prière de Dhor à la Mecque.
8. Puis on doit rester à Mina le reste de la nuit.

Onzième jour

- A Mina on se doit de rester constant à accomplir nos cinq prières en commun.
- On appelle ces jours, «Ayam At-Tachrik». Le Prophète ﷺ a dit : *« Al-Ayam At-Tachrik, sont des jours où l’on mange, on boit, et on se rappelle Allah » [Rapporté par Moslim]* Il est Sounnah d’y multiplier les formules du «Takbir» *(Allahou Akbar)* après la prière. Le «Takbir» prononcé après la prière s’appelle *« Al-Mouqayid »* «l’attaché». Le «Takbir» prononcé dans les autres situations et aux autres moments comme dans les marchés, dans la rue, etc… s’appelle «Al-Moutlaq» «l’inconditionné».
- Parmi les rappels d’Allah il y a le fait de lancer aux Jamarats, qui s’effectue après la prière de Dhor, c’est-à-dire après que le soleil n’est été au zénith. On commence à lancer à la plus petite puis à la moyenne puis à la grande que l’on appelle Al-Aqaba.
- On lance chaque cailloux l’un après l’autre, en prononçant la formule du «Takbir» *(Allahou Akbar)* au lancer de chaque cailloux.(ces cailloux peuvent être pris à n’importe quel endroit de Mina).

- Apres avoir lancer à la petite stèle, On se met face à la Mecque, ayant à sa gauche Mina ou la mosquée « Al-Khaif » à sa droite, et on invoque Allah longuement conformément à ce que fit le Prophète ﷺ.
- Apres avoir lancer à la stèle de taille moyenne, on se dirige sur sa gauche, faisant face à la ka'ba et on invoque Allah longuement.
- Il est permis en cas de besoins, de lancer aux Jamarats de nuit. Lancer pendant la journée est toutefois plus méritoire.
- Puis on doit rester à Mina le reste de la nuit.

douzième jour

- Lorsque l'on se trouve à Mina on doit occuper notre temps à faire le bien, à se rappeler d'Allah *« Al-Ayam At-Tachrik, sont des jours où l'on mange, on boit, et on se rappelle Allah »*
- Apres la prière de Dhor on lance aux trois Jamarats, faisant ce qu'on a déjà fait le onzième jour à savoir qu'on commence par la petite stèle, puis la moyenne, puis la grande.
- Apres avoir fini de lancer aux Jamarats, il est permis à celui qui le désire, d'avancer le départ de son voyage, seulement on se doit dans ce cas de partir avant le couché du soleil, et d'accomplir la procession d'adieu (Al-Wada').
- Retarder le départ de son voyage est toutefois plus méritoire, conformément à ce que fit le Prophète ﷺ.
- S'il nous est possible, il est préférable alors que l'on se trouve à Mina pendant les jours « *At-Tachrik* », de prier nos prières dans la mosquée « Al-Khaif ».

treizième jour

- Apres être resté à Mina :
- On lance aux trois Jamarats après la prière de Dhor, faisant ce qu'on a déjà fait les deux jours précédents.
- Si on décide de rentrer dans son pays, on accomplis la procession d'adieu (Al-Wada'). La femme en état de menstrues ou en état de lochies n'a pas à accomplir cette procession.

Ainsi se termine les rites du pèlerinage. Louanges à Allah Seigneur des mondes.

Remarques Importantes

1. Certains pèlerins lorsqu'ils se sacralisent, ne ressentent pas en eux-mêmes qu'ils accomplissent un acte d'adoration qui leur est obligatoire, qu'ils se doivent de s'éloigner des choses qu'Allah à interdites, de se comporter d'un bon comportement, d'apprendre leur religion afin qu'ils adorent Allah avec science. On les voient accomplir certains interdits, se tromper dans l'accomplissement des rites du pèlerinage, et ne pas questionner les savants. Ils ne possèdent aucune prédisposition à rectifier les erreurs qu'ils accomplissaient avant le pèlerinage. Ces actes prouvent que leur pèlerinage n'est pas complet, s'il est accepté ! Nous implorons Allah qu'il nous donne la santé et nous accorde le salut.
2. Le Prophète ﷺ a dit : *« Deux yeux ne seront pas touché par le feu, celui qui pleure par crainte d'Allah, et celui qui garde toute la nuit dans le chemin d'Allah »* Il faut savoir qu'Arafat est un jour important, où se

répandent les formules, s'effacent les mauvaises actions, et Allah éloigne l'adorateur qu'Il désir du feu. Il se vante auprès de Ses anges de ceux qui y stationne. Profitons donc de cette chance, et Multiplions en cette station les demandes de pardon, les invocations en notre faveur et en faveur des autres musulmans.

3. Lorsque l'on lance aux Jamarats les sept petits cailloux, on se doit de faire attention que le cailloux tombe bien dans le bassin, toutefois s'il en sort, pas de mal. On ne lance que sept petits cailloux, sans en augmenter ou en diminuer le nombre.

4. Il n'est pas permis alors que l'on se trouve en état de sacralisation de se laver les mains et le corps avec du savon parfumé.

5. Celui qui ne trouve pas d'animal à offrir en sacrifice, ou qui n'a pas les moyens de l'acheter, doit jeûner trois jours pendant le pèlerinage et sept autres jours une fois rentré chez lui dans sa famille. Ils peuvent être tout aussi bien jeûnés d'un jeûne continu que sporadiquement. A l'exceptions de ceux qui habitent dans le Haram, ceux-là non pas à égorger d'animal en sacrifice.

6. On se doit de se comporter de la meilleurs des manières, et de rendre service aux pèlerins, de leurs donner à boire, de ne pas les importuner, d'être patient avec eux. La grande récompense se trouve auprès d'Allah, soit donc indulgent et très patient.

7. Il est permis au pèlerin de changer ses vêtements d'Ihram et de se doucher lorsqu'il le désir.

8. La visite de la mosquée du Prophète ﷺ à Médine, avant ou après le pèlerinage est une Sounnah. La prière effectuée dans cette mosquée équivaut à mille prières. Par contre le voyage à cette mosquée doit

n'avoir pour but que de prier dans cette mosquée. Il est Sounnah de visiter, après cette prière, la tombe du Prophète ﷺ et de ses compagnons –*Qu'Allah soit satisfait d'eux*- Ensuite on visite la mosquée de Qouba pour y accomplir une prière, puis on visite le cimetière de Baqi' où se trouve les tombes de nombreux compagnons –*Qu'Allah soit satisfait d'eux*- On les salut et on invoque Allah en leur faveur. Puis on visite la tombe des martyrs de la bataille d'Ohod, où se trouve le martyr Hamza ; On les salut et on invoque Allah en leur faveur. Et il n'est pas permis d'invoquer les morts ou de les appeler à l'aide, car ceci est de l'associationnisme et annule l'œuvre.

Quelques invocations et rappels

Il a été rapporté que le Prophète ﷺ disait : « La meilleur invocation le jour d'Arafat, et la meilleur jamais dite par les Prophètes est : *« Il n'y a d'autre divinité qu'Allah l'Unique, sans associé. A Lui la royauté, à Lui la louange, et Il est capable de toute chose »*

- Il fut rapporté de source authentique que le Prophète ﷺ a dit : *« Les paroles les plus aimées par Allah sont au nombre de quatre : Gloire à Allah, louanges à Allah, Il n'y a d'autre divinité qu'Allah, et Allah est le plus grand. »*
- Il ﷺ dit également : *« Deux paroles légères sur la langue, et lourdes sur la balance, sont très aimées par le Miséricordieux : Gloire et pureté à Allah, et Louange et pureté à Allah le Très Grand »*
- *Saad –Qu'Allah lui fasse miséricorde- rapporte : Alors que nous nous trouvions chez le Messager d'Allah* ﷺ, il ﷺ dit : *« Est-ce que l'un d'entre vous est capable de gagner tous les jours mille «Hassanat» ? Un de ceux qui se trouvaient là*

demanda : « Comment un d'entre nous peut-il gagner mille «Hassanat» ? » Il répondit : « En louant Allah cent fois, il lui est inscrit la récompense de mille «Hassanat» et il lui est effacé mille péchés »

- *« O Seigneur ! certes je me réfugie auprès de Toi contre la cessation de Ta miséricorde faite à mon égard. Contre l'inversion de la bonne santé à la maladie, la promptitude de Ta vengeance, et contre l'ensemble de Tes mécontentements. »*
- *« O Seigneur ! Tu es celui qui dirige les cœurs, dirige nos cœurs dans Ton obéissance »*
- *« O Seigneur ! Pardonne moi mes péchés, mon inconscience, mon gaspillage dans mes affaires, Tu en es plus Savant que moi. O Seigneur ! pardonne moi les péchés commis consciemment et inconsciemment car tout cela vient de moi »*
- *« O Seigneur ! Je me suis certes fais du tort à moi-même, et personne ne pardonne les péchés excepté Toi, pardonne moi donc d'un pardon venant de Toi, Et fais moi miséricorde, car Tu es certes le Pardonneur le Miséricordieux. »*
- *« O Seigneur ! Par Ton savoir de l'inconnu et Ta possibilité sur Ta création fais moi vivre si Tu sais que la vie est préférable pour moi. Ou fais moi mourir si tu sais que la mort est préférable pour moi. O Seigneur ! Je te demande la crainte secrète et apparente. Je te demande une parole de vérité dans le contentement et dans le mécontentement. Je Te demande la guidée dans la richesse et dans la pauvreté. Je Te demande des bienfaits qui ne s'épuises pas. Je Te demande une joie éternelle, je Te demande le contentement dans la sentence, je Te demande une vie calme après la mort, je Te demande le bonheur de voir Ton visage, et l'ardeur de Ta rencontre sans qu'un malheur ne me touche, ou qu'une épreuve ne m'atteigne, O Seigneur ! Pare nous de la parure de la foi, et guide nous avec les biens guidés »*

- *« O Seigneur ! Certes je te demande le même bien que celui que t'a demandé ton envoyé Muhammad ﷺ et je me réfugie auprès de Toi contre les mêmes maux que ceux contre lesquels s'est réfugié auprès de Toi Ton Prophète Muhammad ﷺ.Tu es certes le Secoureur, et j'espère de Toi la transmission, et il n'y a de force et de Puissance qu'en Allah. »*

On se doit de multiplier les demandes de pardon et de se repentir à Allah d'un repentir sincère. De demander à Allah de nous accorder le bien de ce monde et celui de l'au delà, et de prier sur le Prophète ﷺ, Parmi les invocations que le Prophète ﷺ récitait le plus souvent il y avait :

﴿ربنا آآتنا في الدنيا حسنة و في الأخرة حسنة و قنا عذاب النار﴾

﴿ O Seigneur ! Accorde-nous une belle part ici-bas et une belle part dans l'au-delà et préserve-nous du châtiment de l'Enfer ﴾

Erreurs et remarques

Certaines erreurs et irrégularités sont pratiqués par les pèlerins lors de l'accomplissement du pèlerinage, et de l'Umrah. Citons de manière abrégée les plus courantes :

1. Se découvrir l'épaule droite du début à la fin du pèlerinage.
2. Ne pas élever la voix lors de la prononciation de la «Talbiya», et son délaissement complet après s'être sacralisé, à Arafat et à Mouzdalifa.
3. La «Talbiya» de groupe prononcée en groupe, et orchestrée par un pèlerin.
4. L'innovation d'invocations spéciales à l'entrée de la mosquée et à la vue de la Ka'ba.

5. Faire des invocations spéciales dans les processions entre les monts As-Safa et Al-Marwa, et de la procession autour de la Ka'ba, car ce qui est fondé, c'est de formulée les invocation que l'on désir, ou faire des rappels d'Allah ou encore lire le Coran.
6. Elever la voix dans la prononciation des invocations faite lors de la procession autour de la Ka'ba, ou entre les monts As-Safa et Al-Marwa ou les invocations faites en groupe ainsi que tout ce qui déconcentre ceux qui processionne.
7. Le signe fait en direction de la Ka'ba en montant sur le mont As-Safa.
8. La marche rapide effectuée par les femmes entre les deux flammes vertes, alors que cela n'est réservé qu'aux hommes.
9. La pensée qu'on certains pèlerins que la course effectuée entre les monts As-Safa et Al-Marwa et le retour n'équivaut qu'à une seule course. C'est une erreur, la course effectuée entre les monts As-Safa et Al-Marwa compte pour un tour, et le retour pour un autre tour.
10. Ne se raser qu'une partie de la tête et laisser une partie chevelu lors de la désacralisation. Ou ne prendre que quelques cheveux, et ne pas se raser la tête ou se couper les cheveux uniformément.
11. Ne pas, lorsque l'on est à Arafat, se tourner en direction de la Ka'ba en formulant des invocations.
12. Monter sur la montagne d'Arafat pour y faire des invocations.
13. Passer son temps à ne rien faire à Arafat, à Mina, et lors des nuits At-Tachrik.
14. Penser que les cailloux qui doivent être lancé aux Jamarats doivent être impérativement pris à Mouzdalifa, et penser qu'il est préférable de les laver.

15. Ne pas faire d'invocation après avoir lancé aux Jamarats.

16. Egorger un animal qui n'a pas l'age légal requis, ou égorger un animal possédant une malformation, ou jeter la bête après l'avoir égorgée.

17. De nombreux pèlerins en fin de soirée du jour d'Arafat se prépare à partir, alors que c'est le meilleur moment pour invoquer Allah, et qu'à ce moment Allah se vante de ceux qui l'adore.

18. L'empressement qu'ont de nombreux pèlerins à accomplir la prière d'Al-Maghreb et d'Al-Isha, dans la nuit de Mouzdalifa, et la prière de Sobh sans chercher à connaître la direction de la Quibla. Il est obligatoire qu'elles soient effectuées en direction de la Quibla ou que l'on questionne à son propos ceux qui connaisse cette direction.

19. De nombreux pèlerins quittent Mouzdalifa avant le milieu de la nuit, délaissant de ce fait la station à Mouzdalifa, alors qu'il s'agit d'un acte obligatoire.

20. Certains pèlerins, en pleine possession de leur moyens, délèguent quelqu'un afin de lancer aux Jamarats à leurs place, alors que cela n'est réservé qu'aux faibles etc...

21. Lancer aux Jamarats des chaussures, de grosses pierres etc…

22. Certains pèlerins –*Qu'Allah les guide*- se rase la barbe le jour de l'Aïd, faisant cela afin le croient-ils de s'embellir, alors que c'est un péché que l'on commet en cette grande occasion.

23. Les grandes bousculades faites afin d'embrasser la Pierre noire. Ils gênent les autres pèlerins et en arrivent même parfois aux mains, aux querelles, aux paroles déplaisantes, celles n'ayant pas leurs places dans les actes d'adorations pratiqués ou dans ces lieux sacrés.

24. La croyance qu'on certains pèlerins que la Pierre noire en elle-même peut leur être profitable. Ainsi tu les voient lorsqu'ils la touchent, se frotter les mains puis se les passer sur l'ensemble de leur corps. Ceci est de l'ignorance parce le bien ne vient que d'Allah l'Unique. Et Omar a dit : *« Certes je sais que tu n'es qu'une pierre qui ne procure ni bien ni mal, et si je n'avais vu l'Envoyé d'Allah ﷺ t'embrasser, je ne t'embrasserais pas ! »*

25. Toucher tous les coins de la Ka'ba allant parfois jusqu'à toucher tous ses murs en se frottant à eux, ceci est de l'ignorance parce que toucher la Ka'ba est un acte d'adoration et un acte de glorification d'Allah, on se doit donc de ne l'accomplir que comme il fut accomplit.

26. Embrasser le coin Yéménite, ceci est une erreur, car le coin Yéménite doit être touché de la main sans être embrassé.

27. La procession autour de la Ka'ba accomplit en passant à l'intérieur de la station d'Ismail (le petit mur en forme de croissant se trouvant près de la Ka'ba)

28. Regrouper les prières à Mina.

29. Certains pèlerins [lors des jours At-Tachrik] commence à lancer à la Jamarat Al-Aqaba puis à la stèle de taille moyenne, puis à la petite stèle. Ceci est une erreur, car on commence de la plus petite à la plus grande.

30. Lancer toutes les pierres en même temps d'une seule poignée. Ceci est une grosse erreur. Les gens de science ont certes dit : Lorsqu'on lance plusieurs cailloux d'une seule poignée, il ne lui est compté que le lancé d'un seul cailloux. Il faut donc lancer les cailloux un par un comme il fut fait par le Prophète ﷺ.

31. Certains pèlerins sortent de Mina avant d'avoir lancés aux Jamarats afin d'accomplir la procession d'adieu (Al-Wada') puis reviennent à Mina afin de lancer aux Jamarats puis voyage. Ce n'est pas permis, parce que cela va à l'encontre de ce qu'ordonna le Prophète ﷺ, à savoir que le dernier acte que le pèlerin doit accomplir c'est la procession d'adieu (Al-Wada').

32. Faire des signes d'adieu en direction de la Ka'ba, et rester à la Mecque après avoir accomplis la procession d'adieu (Al-Wada').

33. Croire qu'il est permis de voyager pour aller visiter la tombe du Prophète ﷺ.

On se doit de d'éviter de commettre toutes les erreurs et les épreuves qui viennent d'être citées. La meilleure des guidées est certes celle de notre prophète Muhammad ﷺ qui à dit : *« [prenez exemple sur moi] pour accomplir vos actes religieux ».*

Et Louange à Allah, Seigneur des mondes.